

Paris, le 16 JUIL. 2019

Le Directeur de cabinet
du Président de la République

à

Monsieur le Président de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA)
35 rue Saint-Dominique
75700 Paris 07 SP

Objet : demande de communication de documents administratifs formulée par M. Léchenet – 20192945

M. Léchenet sollicite la communication « des mails, documents envoyés ou transmis lors des échanges, et les notes prises lors de rendez-vous entre un collaborateur du Président, ou celui-ci », et les représentants des sociétés Google, Amazon, Microsoft et Uber.

Afin de pouvoir répondre à la demande de l'intéressé, des recherches ont été réalisées dans les messageries et les dossiers des conseillers concernés du cabinet du Président de la République en vue d'identifier les documents se rapportant aux rendez-vous ou échanges ayant eu lieu entre le 1er juillet et le 31 décembre 2017 (période visée par le requérant).

Les documents susceptibles de répondre à la demande de M. Léchenet comportent des mentions qui font état du modèle de développement des quatre entreprises visées, de leurs projets d'investissement, ainsi que d'informations précises sur leur statut juridique ou leur situation économique.

Ces documents sont ainsi couverts par le secret des affaires dans ses composantes relatives aux informations économiques et financières et aux stratégies commerciales ou industrielles (1° de l'article L. 311-6 du code des relations entre le public et l'administration). L'occultation des mentions couvertes par ce secret priverait d'intérêt la communication de ces documents.

Dans ces conditions, la demande de M. Léchenet ne peut qu'être rejetée.

Patrick STRZODA